



**3 NOVEMBRE 2003**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT**, tenue le 3 novembre 2003 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**DONALD DEMERS**

**PAUL M. ROLLAND  
RÉAL BRUNELLE  
SERGE DION**

Messieurs les conseillers **PATRICK CHARBONNEAU** et **JEAN-MARC MALTAIS** sont absents de leur siège.

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **RÉMI LAFRENIÈRE**, gestionnaire principal, directeur du développement et Monsieur **PIERRE SIMONEAU**, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

---

**ORDRE DU JOUR**

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2003-11-477 1. 1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2003

**2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**

2003-11-478 2. 1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 27 OCTOBRE 2003

### 3 NOVEMBRE 2003

#### **3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 2003-11-479 3.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'OCTOBRE 2003
- N. M. 3.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS D'OCTOBRE 2003
- 2003-11-480 3.3 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2003-10-424 INTITULÉ « ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUES LES 17 ET 25 SEPTEMBRE AINSI QUE LE 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2003 »
- N. M. 3.4 DÉPÔT DU DISCOURS DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE, EXERCICE FINANCIER 2003 ET DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 474.1 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

#### **4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

- 2003-11-481 4.1 GALA DES GRANDS PRIX DISTINCTION 2003
- 2003-11-482 4.2 FORUM : « LE RÔLE DES MUNICIPALITÉS DANS LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE » ORGANISÉ PAR L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)
- 2003-11-483 4.3 CONGRÈS DE L'UNION DES MUNICIPALITÉ DU QUÉBEC
- 2003-11-484 4.4 FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

#### **5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**

- AM 5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT ADOPTANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE BROMONT
- 2003-11-485 5.2 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT ADOPTANT LE PLAN D'URBANISME LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE
- 2003-11-486 5.3 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 875-2003 INTITULÉ « RÈGLEMENT ADOPTANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE BROMONT »
- AM 5.4 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE BROMONT

### 3 NOVEMBRE 2003

- |             |      |  |
|-------------|------|--|
| 2003-11-487 | 5.5  | DISPENSE DE LECTURE DU PROJET DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE BROMONT LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE                                     |
| 2003-11-488 | 5.6  | ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-2003 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE BROMONT »  |
| AM          | 5.7  | AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT DE LA VILLE DE BROMONT   |
| 2003-11-489 | 5.8  | DISPENSE DE LECTURE DU PROJET DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT DE LA VILLE DE BROMONT LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE                                |
| 2003-11-490 | 5.9  | ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 877-2003 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT DE LA VILLE DE BROMONT »   |
| AM          | 5.10 | AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALES (PIIA)  |
| 2003-11-491 | 5.11 | DISPENSE DE LECTURE DU PROJET DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALES (PIIA) LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE |
| 2003-11-492 | 5.12 | ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 878-2003 INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALES (PIIA) »                      |
| AM          | 5.13 | AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS  |
| 2003-11-493 | 5.14 | DISPENSE DE LECTURE DU PROJET DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE   |
| 2003-11-494 | 5.15 | ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 879-2003 INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS »  |

## 6. **RÈGLEMENTS**

## 7. **AFFAIRES COURANTES**

### 7.1 **TRÉSORERIE**

### **3 NOVEMBRE 2003**

#### **7.2 TRAVAUX PUBLICS**

2003-11-495 7.2.1 POSTE DE POMPAGE NUMÉRO 5 : DIRECTIVE DE CHANGEMENT

2003-11-496 7.2.2 ADJUDICATION DES CONTRATS DE DÉNEIGEMENT ET DE DÉGLAÇAGE DES AIRES DE STATIONNEMENT DES ÉDIFICES PUBLICS

#### **7.3 URBANISME**

#### **7.4 ASSAINISSEMENT DES EAUX**

#### **7.5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

#### **7.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

N. M. 7.6.1 INSTALLATION DE LUMIÈRES DE RUES

2003-11-497 7.6.2 LETTRE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE RELATIVE AUX SERVICES AUX SINISTRÉS

#### **7.7 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**

2003-11-498 7.7.1 VENTE PAR LA VILLE DE BROMONT À MADAME DANIELLE RIVARD DU LOT 1615-21 AINSI QUE LES QUOTES PARTS DES PARTIES COMMUNES DES LOTS 1615-22,1615-23 ET 1615-24, LE TOUT DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME (HIBERNA)

2003-11-499 7.7.2 VENTE PAR LA VILLE DE BROMONT À MONSIEUR YVON DUPUIS DU LOT 1615-20 AINSI QUE LES QUOTES PARTS DES PARTIES COMMUNES DES LOTS 1615-22,1615-23 ET 1615-24, LE TOUT DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME (HIBERNA)

2003-11-500 7.7.3 SERVITUDE À CONSENTIR SUR UNE PARTIE DU LOT 1790, CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME, REPRÉSENTANT UNE PARTIE DE LA CEINTURE DE RANDONNÉE

2003-11-501 7.7.4 VENTE DU LOT 127-104 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME SUITE À UNE VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES (RUE DU CHEVREUIL)

2003-11-502 7.7.5 VENTE À IMMOBILIER CARDÈS, SENC, D'UNE PARTIE DU LOT 95, ANGLE DES RUES DES CARRIÈRE ET DU PACIFIQUE

### 3 NOVEMBRE 2003

#### 8. **DIVERS**

- 2003-11-503 8.1 DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DU STATUT DE « ZONE TOURISTIQUE » DE LA VILLE DE BROMONT
- N. M. 8.2 FONDS DE RECHERCHE EN ÉCOLOGIE URBAINE
- N. M. 8.3 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BROMONT : DEMANDE DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
- N. M. 8.4 ENTENTE REMPLAÇANT L'ENTENTE POUR LA CRÉATION DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST

#### 9. **AFFAIRES DU PERSONNEL**

- 2003-11-504 9.1 EMBAUCHE D'UN POLICIER SURNUMÉRAIRE
- 2003-11-505 9.2 PERMANENCE DE MONSIEUR MARC TREMBLAY
- 2003-11-506 9.3 LETTRE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LA FRATERNITÉ DES POLICIERS DE BROMONT INC RELATIVE À UN POSTE D'OFFICIER D'ADMINISTRATION
- 2003-11-507 9.4 EMBAUCHE DE SURNUMÉRAIRES POUR LE DÉNEIGEMENT, HIVER 2003-2004

#### 10. **CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- N. M. 10.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUE LE 9 OCTOBRE 2003
- N. M. 10.2 DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE D'UN PERMIS AUPRÈS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX FAITE PAR LE CAFÉ KANIMZIE
- N. M. 10.3 DÉPÔT DE LA RÉOLUTION 04CC0102-125 ADOPTÉE PAR LE CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS RELATIVE AU PROJET D'INFRASTRUCTURES DE LA VILLE DE BROMONT
- N. M. 10.4 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR ANDRÉ HAMELIN, CHEF DU SERVICE DE LIAISONS AVEC LES PARTENAIRES ET LES USAGERS, MINISTÈRE DES TRANSPORTS, RELATIVEMENT AU RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION DE LA ROUTE 241 (RUE SHEFFORD) ET DU CHEMIN DE GRANBY-RUE DES CARRIÈRES

### **3 NOVEMBRE 2003**

11. **VARIA**
- 2003-11-508 11.1 REMERCIEMENTS ADRESSÉS À MONSIEUR ANDRÉ FOURNIER
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 2003-11-509 13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

---

### **2003-11-477**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2003**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Les sujets numéros 7.6.1, 8.3 et 8.4 sont reportés à une séance subséquente.
- Le sujet suivant a été ajouté au « VARIA » de l'ordre du jour :

11.1 REMERCIEMENTS ADRESSÉS À  
MONSIEUR ANDRÉ FOURNIER

**ADOPTÉ**

**3 NOVEMBRE 2003**

**2003–11–478**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL  
MUNICIPAL TENUE LE 27 OCTOBRE 2003**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée spéciale du Conseil municipal tenue le 27 octobre 2003.

**ADOPTÉ**

**2003–11–479**

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS  
D'OCTOBRE 2003**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer du mois d'octobre 2003 au montant de **SEPT CENT DEUX MILLE QUATRE CENT DIX DOLLARS ET QUATRE-VINGT-TROIS CENTS (702 410,83 \$)** à payer par le fonds d'administration, le tout conformément à la liste jointe et approuvée, tel que requis par la Loi.

D'autoriser la trésorière par intérim à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS  
D'OCTOBRE 2003**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois d'octobre 2003.

**3 NOVEMBRE 2003**

Le montant des permis émis durant le mois d'octobre 2003 se chiffre à **SIX MILLIONS SIX CENT QUARANTE-HUIT MILLE CENT DOLLARS (6 648 100 \$)**.

**2003-11-480**

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2003-10-424  
INTITULÉE « ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES  
ASSEMBLÉES DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF  
D'URBANISME TENUES LES 17 ET 25 SEPTEMBRE AINSI QUE LE  
1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2003 »**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal modifie sa résolution numéro 2003-10-424 qui aurait dû se lire de la façon suivante :

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie desdits procès-verbaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations des membres du Comité consultatif d'urbanisme contenues dans les procès-verbaux de ses assemblées tenues les 17 et 25 septembre 2003 ainsi que le 1<sup>er</sup> octobre 2003, sauf pour ce qui est d'une partie de la résolution numéro 03-101 intitulé « Présentation des esquisses architecturales, bâtiment abritant le restaurant, projet le Carrefour champêtre, zone R04-476 », le Conseil municipal autorisant la couronne du East Side Mario's vis-à-vis la porte d'entrée principale.

**ADOPTÉ**

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**DÉPÔT DU DISCOURS DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION  
FINANCIÈRE, EXERCICE FINANCIER 2003 ET DÉPÔT DE LA LISTE  
DES CONTRATS CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 474.1 DE LA LOI  
SUR LES CITÉS ET VILLES**



**3 NOVEMBRE 2003**

Madame Pauline Quinlan, mairesse, fait la lecture de son discours sur la situation financière de la Ville de Bromont, exercice financier 2003.

En outre, conformément à l'article 474.a de la Loi sur les cités et villes, la liste des contrats donnés par la Ville de Bromont a été déposée.

**2003-11-481**

**GALA DES GRANDS PRIX DISTINCTION 2003**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière par intérim à payer la somme de **TROIS CENTS DOLLARS (300,00 \$)**, taxes applicables incluses, à la Chambre de commerce Granby-Bromont, somme représentant l'inscription de deux personnes au Gala des grands prix distinction 2003.

**ADOPTÉ**

**2003-11-482**

**FORUM : « LE RÔLE DES MUNICIPALITÉS DANS LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE » ORGANISÉ PAR L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière par intérim à payer la somme de **CINQ CENT QUATRE-VINGT-CINQ DOLLARS (585,00 \$)**, taxes applicables en sus, à l'Union des municipalités du Québec, somme représentant l'inscription de trois membres du Conseil municipal au forum « Le rôle des municipalités dans le développement économique ».

**ADOPTÉ**

**3 NOVEMBRE 2003**

**2003-11-483**

**CONGRÈS DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'inscrire trois (3) membres du Conseil aux assises de l'Union des municipalités du Québec dès la réception des formulaires d'inscription.

**ADOPTÉ**

**2003-11-484**

**FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser Madame Pauline Quinlan, mairesse, à s'inscrire au Congrès de la Fédération canadienne des municipalités lors de la réception du formulaire d'inscription.

**ADOPTÉ**

**AM**

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT  
ADOPTANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE BROMONT**

Monsieur le Conseiller **PAUL M. ROLLAND** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement adoptant le plan d'urbanisme.

**3 NOVEMBRE 2003**

**2003–11–485**

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU PROJET DE  
RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT ADOPTANT LE PLAN  
D'URBANISME LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement et qu'ils déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour que la population puisse le consulter ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser le greffier de faire la lecture du projet de règlement et du règlement numéro 875–2003 lors de leur adoption respective.

**ADOPTÉ**

**2003–11–486**

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 875–2003  
INTITULÉ « RÈGLEMENT ADOPTANT LE PLAN D'URBANISME DE  
LA VILLE DE BROMONT »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement ;

ATTENDU la résolution numéro 2003–11–485 dispensant le greffier de faire la lecture du projet de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que déposé, le projet de règlement numéro 875–2003 intitulé « RÈGLEMENT ADOPTANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE BROMONT ».

**ADOPTÉ**

**3 NOVEMBRE 2003**

**AM**

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT DE  
ZONAGE DE LA VILLE DE BROMONT**

Monsieur le conseiller **SERGE DION** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, le règlement de zonage de la Ville de Bromont.

**2003–11–487**

**DISPENSE DE LECTURE DU PROJET DE RÈGLEMENT ET DU  
RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE BROMONT LORS DE  
LEUR ADOPTION RESPECTIVE**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement et qu'ils déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour que la population puisse le consulter ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser le greffier de faire la lecture du projet de règlement et du règlement numéro 876–2003 lors de leur adoption respective.

**ADOPTÉ**

**2003–11–488**

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876–2003  
INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE  
BROMONT »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement ;

ATTENDU la résolution numéro 2003–11–487 dispensant le greffier de faire la lecture du projet de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

**3 NOVEMBRE 200**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que déposé, le projet de règlement numéro 876–2003 intitulé  
« RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE BROMONT ».

**ADOPTÉ**

**AM**

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT DE  
LOTISSEMENT DE LA VILLE DE BROMONT**

Monsieur le conseiller **RÉAL BRUNELLE** donne avis de motion qu'il sera  
présenté à une séance subséquente, pour adoption, le règlement de lotissement  
de la Ville de Bromont.

**2003–11–489**

**DISPENSE DE LECTURE DU PROJET DE RÈGLEMENT ET DU  
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT DE LA VILLE DE BROMONT  
LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit  
projet de règlement et qu'ils déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour que la population  
puisse le consulter ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser le greffier de faire la lecture du projet de règlement et du  
règlement numéro 877–2003 lors de leur adoption respective.

**ADOPTÉ**

**3 NOVEMBRE 2003**

**2003–11–490**

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 877–2003  
INTITULÉ « RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT DE LA VILLE DE  
BROMONT »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement ;

ATTENDU la résolution numéro 2003–11–489 dispensant le greffier de faire la lecture du projet de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que déposé, le projet de règlement numéro 877–2003 intitulé « RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT DE LA VILLE DE BROMONT ».

**ADOPTÉ**

**AM**

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT SUR  
LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION  
ARCHITECTURALE (PIIA)**

Monsieur le conseiller **DONALD DEMERS** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

**2003–11–491**

**DISPENSE DE LECTURE DU PROJET DE RÈGLEMENT ET DU  
RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET  
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALES (PIIA) LORS DE LEUR  
ADOPTION RESPECTIVE**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement et qu'ils déclarent l'avoir lu ;

**3 NOVEMBRE 2003**

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour que la population puisse le consulter ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser le greffier de faire la lecture du projet de règlement et du règlement numéro 878–2003 lors de leur adoption respective.

**ADOPTÉ**

**2003–11–492**

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 878–2003  
INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET  
D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement ;

ATTENDU la résolution numéro 2003–11–491 dispensant le greffier de faire la lecture du projet de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que déposé, le projet de règlement numéro 878–2003 intitulé « RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) ».

**ADOPTÉ**

**AM**

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT  
RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS**

Monsieur le conseiller **SERGE DION** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement relatif aux usages conditionnels.

**3 NOVEMBRE 2003**

**2003–11–493**

**DISPENSE DE LECTURE DU PROJET DE RÈGLEMENT ET DU  
RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS LORS DE LEUR  
ADOPTION RESPECTIVE**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement et qu'ils déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour que la population puisse le consulter ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser le greffier de faire la lecture du projet de règlement et du règlement numéro 879–2003 lors de leur adoption respective.

**ADOPTÉ**

**2003–11–494**

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 879–2003  
INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement ;

ATTENDU la résolution numéro 2001–11–493 dispensant le greffier de faire la lecture du projet de règlement et du règlement lors de leur adoption respective ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que déposé, le projet de règlement numéro 879–2003 intitulé « RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS ».

**ADOPTÉ**



**3 NOVEMBRE 2003**

**2003-11-495**

**POSTE DE POMPAGE NUMÉRO 5 : DIRECTIVE DE CHANGEMENT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a octroyé le contrat pour le réaménagement du poste de pompage numéro 5, Des Carrières à son assemblée du 2 juin 2003 ;

ATTENDU QUE les travaux requièrent l'installation d'une vanne murale non planifiée initialement et certains autres travaux connexes ;

ATTENDU QUE l'ingénieur mandaté au dossier recommande l'acceptation de la directive de changement ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur de la gestion du territoire à signer la directive de changement visant l'ajout d'une vanne murale ainsi que des travaux connexes, le tout pour un montant de **CINQ MILLE DOLLARS (5 000 \$), taxes en sus.**

**ADOPTÉ**

**2003-11-496**

**ADJUDICATION DES CONTRATS DE DÉNEIGEMENT ET DE  
DÉGLAÇAGE DES AIRES DE STATIONNEMENT DES ÉDIFICES  
PUBLICS**

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 23 octobre 2003 à 11 heures, les soumissions suivantes relatives au déneigement et au déglacage des aires de stationnement et des piétonnières des édifices publics de la Ville de Bromont pour les saisons décrites ont été reçues :

**DOSSIER DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE DES AIRES DE STATIONNEMENT ET  
PIÉTONNIÈRES DES ÉDIFICES PUBLICS DE LA VILLE DE BROMONT**

**TRV-13-2003 - OPTION 1 (taxes incluses)**

	<b>2003-2004</b>	<b>2003-2004</b>	<b>2003-2004</b>	<b>2003-2004</b>	<b>2003-2004</b>
<b>Emplacements</b>	<b>Bromont Terrasse</b>	<b>Serres Russell</b>	<b>E Entreprises Gagné</b>	<b>Entreprises Racicot</b>	<b>Michel Papineau</b>
	\$	\$	\$	\$	\$
1. Hôtel de Ville	6 000	6 000	---	--	7 500

2. Poste de police	2 100	2 500	--	--	2 700
3. Usine de filtration	1 650	--	1 725,38	--	--
4. Aréna	--	3 700	--	3 098	---
5. Stationnement vidéo	--	700	--	500	650
6. Centre Communautaire	--	4 000	--	3 459,96	4 800
7. Église Saint- François Xavier	2 500	2 800	--	--	
8. École de la Chantignole	--	2 600	--	2 378,72	--
9. Caserne Pompiers Rue du Ciel	1 550	--	1 725,38	---	--
10. Caserne Pompiers Chemin d'Adamsville	--	--	1 955,43	--	--
11. Église Saint- Vincent-Ferrier	--	--	2 070,45	--	--
12. Centre Information	3 100	2 500	--	--	2 800
LOT A (1.2.12)	11 200	11 000	--	--	12 500
LOT B (4,5,6,7,8)	--	13 800	--	--	--
LOT C 9,10,11	--		5 751,26	--	--

**DOSSIER DÉNEIGEMENT ET DÉCLAÇAGE DES AIRES DE STATIONNEMENT ET PIÉTONNIÈRES DES ÉDIFICES PUBLICS DE LA VILLE DE BROMONT**

**TRV-13-2003 - OPTION 2 (taxes incluses)**

	<b>2003-2004 2004-2005 2005-2006</b>	<b>2003-2004 2004-2005 2005-2006</b>	<b>2003-2004 2004-2005 2005-2006</b>	<b>2003-2004 2004-2005 2005-2006</b>	<b>2003-2004 2004-2005 2005-2006</b>
<b>Emplacements</b>	<b>Bromont Terrasse</b>	<b>Serres Russell</b>	<b>Entreprises Gagné</b>	<b>Entreprises Racicot</b>	<b>Michel Papineau</b>
	\$	\$	\$	\$	\$
1. Hôtel de Ville	6 250	5 800	---	--	7 800
2. Poste de police	2 166.67	2 100	--	--	2 900

3. Usine de filtration	1 683.33	--	5 176,14	--	--
4. Aréna	--	3 000	--	3 098	---
5. Stationnement rue Shefford	--	500	--	500	660
6. Centre Communautai re	--	3 400	--	3 459,96	5 100
7. Église Saint- François- Xavier	2 533.33	2 500	--	--	
8. École de la Chantignole	--	2 300	--	2 378,72	--
9. Caserne Pompier Rue du Ciel	1 600.00	--	5 176,14	---	--
10. Caserne Pompier Chemin d'Adamsville	--	--	5 866,29	--	--
11. Église Saint- Vincent Ferrier	--	--	6 211,35	--	--
12. Centre Information	3 166.67	2 100		--	3 100
LOT A (1,2,12)	11 583.34	10 000		--	12 800
LOT B (4,5,6,7,8)	--	11 700		--	--
LOT C 9,10,11	--		17 253,78	--	--

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
 APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger les contrats de déneigement aux plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des emplacements, soit :

LOT A (Hôtel de Ville, Poste de police et Centre Information) à **SERRES RUSSELL** pour les saisons 2003-2004, 2004-2005, 2005-2006 pour la somme de **DIX MILLE DOLLARS (10 000,00 \$)**, **taxes incluses** payable annuellement.

LOT B, (Aréna, Stationnement rue Shefford, Centre communautaire, Église Saint-François-Xavier, École de la Chantignole) à **SERRES RUSSELL** pour les saisons 2003-2004, 2004-2005, 2005-2006 pour la somme de **ONZE MILLE SEPT CENT DOLLARS (11 700,00 \$)**, **taxes incluses**, payable annuellement.

**3 NOVEMBRE 2003**

Caserne pompiers chemin d'Adamsville, Église Saint-Vincent-Ferrier) à ENTREPRISES GAGNÉ pour la saison 2003-2004 pour la somme de **QUATRE MILLE VINGT-CINQ DOLLARSET QUATRE-VINGT HUIT CENTS (4 025,88 \$), taxes incluses.**

Emplacement Caserne rue du ciel, Usine de filtration à BROMONT TERRASSE pour les saisons 2003-2004, 2004-2005, 2005-2006 pour la somme de **TROIS MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-TROIS DOLLARS ET TRENTE-TROIS CENTS (3 283,33 \$), taxes incluses, payable annuellement.**

**ADOPTÉ**

**N. M.**

#### **INSTALLATION DE LUMIÈRES DE RUES**

Le sujet numéro 7.6.1 est reporté à la séance subséquente.

**2003-11-497**

#### **LETTRE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE RELATIVE AUX SERVICES AUX SINISTRÉS**

ATTENDU QUE les municipalités locales doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, comme la Loi sur la sécurité civile, la Loi sur les cités et villes, le Code municipal ;

ATTENDU QUE les municipalités locales sont les premières responsables de la gestion des interventions lors d'un sinistre ;

ATTENDU QUE la mission de la Croix-rouge est, notamment, d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence en leur offrant une assistance humanitaire ;

ATTENDU QUE la Croix-rouge, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge, intervient selon les *Règles régissant l'aide humanitaire* (annexe B), conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté ;

**3 NOVEMBRE 2003**

ATTENDU QUE la Croix-rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant les ressources et l'expertise susceptible d'aider et de supporter à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les municipalités locales, lors d'un sinistre mineur ou majeur et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles ;

ATTENDU QUE la Croix-rouge a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre ;

ATTENDU QUE la Croix-rouge a une entente avec le ministère de la Sécurité publique concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée ;

ATTENDU QUE, depuis de nombreuses années, la Ville de Bromont a eu recours aux services de la Croix- Rouge pour aider des sinistrés suite à des incendies, des inondations dans le secteur d'Adamsville, ou lors d'événements spéciaux ;

ATTENDU la volonté de la Ville de Bromont et de la Croix-rouge de convenir d'une Entente écrite ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter les conditions de l'entente entre la Ville de Bromont et la Société Canadienne de la Croix-Rouge.

QUE la Ville de Bromont s'engage à contribuer à un don de **DIX CENTS (0,10 \$)** per capita, puisque la Croix- Rouge ne reçoit aucune subvention gouvernementale statutaire et compte essentiellement sur les dons pour son financement.

**2003–11–498**

**VENTE PAR LA VILLE DE BROMONT À MADAME DANIELLE  
RIVARD DU LOT 1615-21 AINSI QUE LES QUOTES PARTS DES  
PARTIES COMMUNES DES LOTS 1615-22, 1615-23 ET 1615-24, LE  
TOUT DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME  
(HIBERNA)**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du projet d'acte de vente par la Ville de Bromont à Madame Danielle Rivard du lot 1615-21 ainsi que les quotes parts des parties communes des lots 1615-22, 1615-23 et 1615-24, le tout du cadastre officiel du Canton de Brome (Hiberna) ;

**3 NOVEMBRE 2003**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, tel que rédigé, l'acte de vente rédigé par M<sup>e</sup> Nathalie Jodoin, notaire.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ledit acte de vente.

**ADOPTÉ**

**2003–11–499**

**VENTE PAR LA VILLE DE BROMONT À MONSIEUR YVON DUPUIS  
DU LOT 1615-20 AINSI QUE LES QUOTES PARTS DES PARTIES  
COMMUNES DES LOTS 1615-22,1615-23 ET 1615-24, LE TOUT DU  
CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME (HIBERNA)**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du projet d'acte de vente par la Ville de Bromont à Monsieur Yvon Dupuis du lot 1615-20 ainsi que les quotes parts des parties communes des lots 1615-22, 1615-23 et 1615-24, le tout du cadastre officiel du Canton de Brome (Hiberna) ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, tel que rédigé, l'acte de vente rédigé par M<sup>e</sup> Nathalie Jodoin, notaire.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ledit acte de vente.

**ADOPTÉ**

**2003–11–500**

**SERVITUDE À CONSENTIR SUR UNE PARTIE DU LOT 1790,  
CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME, REPRÉSENTANT  
UNE PARTIE DE LA CEINTURE DE RANDONNÉE**

**3 NOVEMBRE 2003**

ATTENDU QUE Monsieur John Gallagher et Madame Sophie Brochu désirent obtenir de Ville de Bromont des servitudes de passage permettant l'accès et l'installation d'une conduite souterraine à des fins utilitaires de leur propriété se localisant du côté Sud-Est de la ceinture de randonnée du mont Brome (1789-2, cadastre officiel du Canton de Brome) à leur récente acquisition (1791-7, cadastre officiel du Canton de Brome) se localisant de l'autre côté de la piste soit au Nord-Ouest ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont consent à céder les servitudes de passage permettant l'accès et l'installation d'une conduite souterraine à des fins utilitaires en faveur du lot 1789-2 contre une partie du lot 1790 (ceinture de randonnée du Mont Brome) afin qu'il soit possible de circuler vers le lot 1791-7, cadastre officiel du Canton de Brome.

D'accepter le projet d'acte de servitude soumis par M<sup>e</sup> Joanne Désourdy, notaire.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de servitude.

**ADOPTÉ**

**003–11–501**

**VENTE DU LOT 127–104 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME  
SUITE À UNE VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES (RUE DU  
CHEVREUIL)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter l'offre d'achat du lot 127-104 du cadastre officiel du Canton de Brome faite par Monsieur Benoît Ruel.

QUE la dite vente soit consentie pour la somme de **MILLE DOLLARS (1 000 \$), taxes applicables en sus.**

QUE le projet d'acte de vente rédigé par un notaire mandaté par l'acquéreur soit présenté au Conseil municipal pour acceptation et autorisation de signature.

**ADOPTÉ**

**3 NOVEMBRE 2003**

**2003–11–502**

**VENTE À IMMOBILIER CARDÈS, SENC, D'UNE PARTIE DU LOT 95,  
ANGLE DES RUES DES CARRIÈRE ET DU PACIFIQUE**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du projet d'acte de vente par la Ville de Bromont d'une partie du lot 95 du cadastre officiel du Canton de Brome, d'une superficie de 1 089,5 mètres carrés, partie de lot décrite par la description technique réalisée par Monsieur André Scott, arpenteur-géomètre en date du 20 septembre 2003, sous le numéro 2356 de ses minutes, dossier A1102 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, tel que rédigé le projet de vente d'une partie du lot 95 du cadastre Officiel du canton de Brome à Immobilier Cardès, 9121-9964 Québec inc et à 9079-8224 Québec inc.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ledit acte de vente.

**ADOPTÉ**

**2003–11–503**

**DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DU STATUT DE « ZONE  
TOURISTIQUE » DE LA VILLE DE BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont, désignée comme ville touristique depuis le 15 avril 1990, attire un très grand nombre de visiteur qui, durant toute l'année, viennent participer à diverses activités telles que le ski, le vélo, le golf, les glissoires d'eau, l'équitation, le Festival du chocolat, etc.;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Rémi Lafrenière, gestionnaire principal, responsable du développement, adressée à Monsieur Robert Lauzon, directeur de la direction du commerce au ministère du Développement économique et régional.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



**3 NOVEMBRE 2003**

QUE le Conseil municipal entérine ladite lettre de Monsieur Lafrenière adressée à Monsieur Robert Lauzon, lettre faisant partie intégrante de la présente résolution.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Bromont demande au ministère du Développement économique et régional que la Ville de Bromont soit de nouveau désignée comme « Ville touristique » en vertu de l'article 13 de la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux*.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**FONDS DE RECHERCHE EN ÉCOLOGIE URBAINE**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la documentation concernant le Fonds de recherche en écologie urbaine.

**N. M.**

**OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BROMONT : DEMANDE DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE**

Le sujet numéro 8.3 est reporté à une séance subséquente.

**N. M.**

**ENTENTE REMPLAÇANT L'ENTENTE POUR LA CRÉATION DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST**

Le sujet numéro 8.4 est reporté à une séance subséquente.

**3 NOVEMBRE 2003**

**2003-11-504**

**EMBAUCHE D'UN POLICIER SURNUMÉRAIRE**

ATTENDU QUE la mise à niveau du service de police, en conformité avec les exigences du Ministère de la Sécurité Publique, a exigé l'embauche de policiers ;

ATTENDU QUE les policiers Laurent Amyot, policier à l'essai et Jean-François Laliberté, policier surnuméraire, ont annoncé leur intention de quitter le service de police de la Ville de Bromont, pour rejoindre les rangs de la Sûreté du Québec pour le 10 novembre prochain ;

ATTENDU QUE nous devons procéder au remplacement de ces deux policiers ;

ATTENDU QU'un comité, composé de Marie-Jérôme Hanoul, Denis Deschamps et Jean Bourgeois, a passé en entrevue Monsieur Guillaume Beaudoin et que le dit comité recommande son embauche à titre de policier surnuméraire ;

ATTENDU QUE Monsieur Guillaume Beaudoin a réussi avec succès le programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie (cohorte 33) de l'École Nationale de Police du Québec, diplômé en date du 29 août 2003 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'embaucher Monsieur Guillaume Beaudoin à titre de policier surnuméraire. Le salaire sera celui de la convention collective des policiers de Bromont en vigueur, soit de quinze dollars et trente-huit (15,38 \$) de l'heure.

**ADOPTÉ**

**2003-11-505**

**PERMANENCE DE MONSIEUR MARC TREMBLAY**

ATTENDU QUE la mise à niveau du service de police a exigé l'embauche de policiers, en conformité avec les exigences du Ministère de la Sécurité Publique ;

ATTENDU QUE Monsieur Marc Tremblay est à l'emploi de la Ville de Bromont depuis le 12 avril 2002, à titre de policier à l'essai ;

### **3 NOVEMBRE 2003**

ATTENDU QUE la période d'essai de Monsieur Tremblay s'est échelonnée sur dix-huit (18) mois, soit plus de trois mille cent vingt (3120) heures, suite à une lettre d'entente avec la fraternité des policiers ;

ATTENDU QUE le directeur par intérim, Monsieur Jean Bourgeois, a procédé à l'évaluation de Monsieur Tremblay et que le résultat de cette évaluation démontre qu'il correspond aux critères exigés par la Ville et se démarque de la norme dans certains domaines ;

ATTENDU QU'une évaluation médicale a été effectuée le 10 octobre 2003 par le groupe de santé Medisys et qu'un rapport confirme que Monsieur Tremblay a un état de santé compatible avec les exigences du poste qu'il occupe ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'embaucher Monsieur Marc Tremblay, à titre d'employé régulier , tel que stipulé à l'article 4.01 de la convention collective des policiers de la Ville de Bromont, à partir du 20 octobre 2003.

**ADOPTÉ**

### **2003—11—506**

#### **LETTRE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LA FRATERNITÉ DES POLICIERS DE BROMONT INC RELATIVE À UN POSTE D'OFFICIER D'ADMINISTRATION**

ATTENDU QUE la fraternité des policiers et la Ville de Bromont ont conclu un accord concernant un poste d'officier d'administration ;

ATTENDU que les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite lettre d'entente ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la mairesse, Madame Pauline Quinlan, et le greffier, Monsieur Pierre Simoneau, à signer ladite lettre d'entente.

**ADOPTÉ**

**3 NOVEMBRE 2003**

**2003-11-507**

**EMBAUCHE DE SURNUMÉRAIRES POUR LE DÉNEIGEMENT,  
HIVER 2003-2004**

ATTENDU QUE le service des travaux publics déneigera quatre secteurs pour l'hiver 2003-2004 ;

ATTENDU QUE le service des travaux publics doit procéder à l'embauche de 2 chauffeurs surnuméraires pour comble le quart de travail de soir ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher Messieurs Paul Huard et Henry Laporte, à titre de chauffeur de camion et de charrue à neige surnuméraire, classe 5, an 1, employés manuels, selon la convention collective en vigueur.

QUE lesdites embauches soient effectives du 17 novembre 2003 au 12 avril 2004.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE  
LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-  
YAMASKA TENUE LE 9 OCTOBRE 2003**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal.

**N. M.**

**DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE D'UN PERMIS AUPRÈS DE LA  
RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX FAITE PAR LE  
CAFÉ KANIMZIE**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit avis.

**3 NOVEMBRE 2003**

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA RÉOLUTION 04CC0102-125 ADOPTÉE PAR LE  
CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DU  
VAL-DES-CERFS RELATIVE AU PROJET D'INFRASTRUCTURES DE  
LA VILLE DE BROMONT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite résolution.

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR ANDRÉ HAMELIN, CHEF DU  
SERVICE DE LIAISONS AVEC LES PARTENAIRES ET LES  
USAGERS, MINISTÈRE DES TRANSPORTS, RELATIVEMENT AU  
RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION DE LA ROUTE 241 (RUE  
SHEFFORD) ET DU CHEMIN DE GRANBY–RUE DES CARRIÈRES**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Hamelin.

**2003–11–508**

**FÉLICITATIONS ADRESSÉES À MONSIEUR ANDRÉ FOURNIER**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE remercier Monsieur André Fournier pour son implication dans la communauté en tant que commissaire à la Commission scolaire Davignon et Val-des-Cerfs, durant treize ans.

**ADOPTÉ**

**3 NOVEMBRE 2003**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Monsieur Jean Larochelle remercie le Conseil pour le pavage de rues au Royal Bromont ainsi que sur l'aide de la Ville dans l'organisation d'une fête de quartier. Il souligne le danger que représente la Hauteur du pont du chemin Compton pour les cyclistes, les piétons et les golfeurs.
  
- Monsieur Benoît Racine demande de ne pas oublier les possibilités que peut offrir du Centre communautaire dans le projet d'infrastructure scolaire.
  
- La secrétaire de Bromont terrasse se plaint de l'appel d'offres pour le déneigement des stationnements des édifices publics.

**2003–11–509**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

**ADOPTÉ**

---

**PAULINE QUINLAN, MAIRESSE**

---

**PIERRE SIMONEAU, o. m. a., GREFFIER**